



SECTION

**SEINE
SAINT DENIS**

FO DGFIP 93

DDFIP de Seine Saint Denis

13, esplanade Jean Moulin 93009 Bobigny

✉ : fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr

☎ : 06.64.93.96.71 : 01.48.96.62.30

http : www.fo-dgfip-sd.fr/093/

Mesdames Messieurs,

Depuis plusieurs années **F.O.-DGFIP** dénonce les difficultés liées à l'accompagnement social des agents affectés en île de France et plus précisément dans le département de Seine Saint Denis. Les agents administratifs arrivants dans le département cette année rencontre **à nouveau d'importantes difficultés** : sur les 169 arrivants plus de 80 seraient encore à ce jour **sans solution de logement !**

Cette situation nuit gravement à l'attractivité de l'île de France et plus particulièrement dans notre département et ne donne pas c'est le moins qu'on puisse dire une image extrêmement valorisante de la **DGFIP**. Il n'est pas possible de **déplorer des taux de rotation** qui pénaliseraient les services **sans s'interroger aussi sur ses causes**.

Sans méconnaître les contraintes fortes qui pèsent sur ces problématiques de logement, laisser les agents les moins bien rémunérés, souvent originaire de province et ayant rencontrés des difficultés économiques liées à la situation générale de l'emploi, seuls face à cette situation est proprement scandaleux.

La Direction ne peut se désintéresser de leur situation en considérant qu'elle leur a déjà fourni un emploi !!

Nous vous demandons donc de mobiliser toutes les ressources disponibles pour rechercher une solution de logement pérenne pour chacun des agents qui arrivent dans le département.

A cet égard l'**hébergement à l'hôtel** ne constitue à nos yeux qu'un **recours exceptionnel** faute de réponse plus durable. Ce dispositif forcément transitoire ne répond pas aux besoins des agents et encore moins à une urgence toute relative. **L'arrivée d'agents sur le département est un exercice annuel annoncé à l'avance tout comme est connu le niveau de vacances d'emploi. Ces éléments peuvent donc faire l'objet d'utiles anticipations.**

Par ailleurs les crédits du BIL n'ont vocation ni à financer ce type de dépenses bien éloignées des orientations nationales ni à suppléer aux carences de l'accompagnement social des nouveaux arrivants. D'autant que le prélèvement sur les crédits de l'action sociale que vous vous proposez d'opérer viendra inévitablement remettre en cause des dépenses votées par les représentants des personnels en CDAS et paraît bien insuffisant dans l'hypothèse à la situation devait se prolonger. Nous vous demandons donc d'y renoncer.

Si l'hébergement en hôtel a votre préférence, il est de votre responsabilité de solliciter un abondement exceptionnel des crédits départementaux afin de pouvoir y faire face.

Au-delà des situations individuelles de cette année qui doivent trouver des réponses urgentes et adaptées, **F.O.-DGFIP** vous invite à intégrer la recherche de **solutions durables en matière d'accompagnement social des agents** dans une indispensable réflexion sur l'attractivité renforcée des départements de l'île de France et en particulier celui de la Seine Saint Denis.